

CABINET THIERRY LE CADRE
SASU au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 529 626 459,
dont le siège social est situé : 1 RUE COULABIN 35000 RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 8 JANVIER 2025

L'an 2025,
le 8 janvier,
à 10 heures,

Au siège social, 1 RUE COULABIN 35000 RENNES

SAS GROUPEO AUDIT au capital de 1 000 euros (RCS RENNES 904 456 902) ayant son siège social sis 1 RUE COULABIN 35000 RENNES et représentée par Monsieur Vincent PENHOAT en sa qualité de Président

Propriétaire de la totalité des 10000 actions de 1,00 euro chacune émises par la société CABINET THIERRY LE CADRE,

Associée unique et seule Présidente de ladite société,

La réunion est présidée par la société GROUPEO AUDIT, représentée par Monsieur Vincent PENHOAT.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société GROUPEO AUDIT, représentée par Monsieur Vincent PENHOAT, associée unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associée unique décide que l'exercice social, actuellement en cours, sera clos le 30 septembre 2025 et que les exercices suivants commenceront désormais le 1^{er} octobre d'une année pour finir le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.

L'associée unique prend acte que l'exercice en cours aura une durée exceptionnelle de 9 mois.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Exercice social » des statuts est modifié comme suit :

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier jour du mois d'octobre d'une année et finit le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante. »

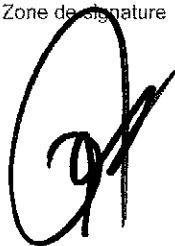
DÉCISION 2

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour SAS GROUPEO AUDIT
Monsieur Vincent PENHOAT

Zone de signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a series of loops and a final vertical stroke.